

## **Arrêté n°307/2024/DAJ relatif à la composition du Comité électoral consultatif de l'Université de Limoges**

### **Le Président de l'Université de Limoges**

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles D. 719-3 et D. 719-22 ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges adoptés par le conseil d'administration le 3 mai 2019, et notamment son article 10.5 ;

Vu la délibération n°016/2021/CAB, en date du 14 janvier 2021, du Conseil d'administration de l'Université de Limoges ;

Vu la délibération n°231/2023/CAB, en date du 31 mars 2023, du Conseil d'administration de l'Université de Limoges ;

Vu le courrier en date du 18 octobre 2021 portant désignation du représentant par la Rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine.

### **Article 1 - Désignation des personnels de l'administration en charge de l'organisation des élections**

Le comité électoral consultatif est composé de deux personnels de l'administration en charge de l'organisation des élections qui sont :

<b>Julia FAURY</b>	Juriste des affaires institutionnelles, Direction des affaires juridiques et institutionnelles
<b>Frédérique LUNEAU</b>	Responsable de la Direction des Etudes, Pole formation

Pour rappel, le comité électoral consultatif est présidé par le Président de l'Université de Limoges ou son représentant conformément aux statuts de l'Université. Par ailleurs, les autres membres du comité électoral consultatif ont été désignés préalablement par les organes ou les autorités compétentes. Le comité électoral consultatif est donc composé comme suit :

<b>Président du Comité électoral consultatif</b>	
Elu Président de l'Université, ou son représentant	Isabelle KLOCK-FONTANILLE
<b>Représentants des personnels et des usagers, désignés par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration de l'Université de Limoges</b>	
Elu CA enseignant-chercheur	Laetitia LEPETIT
Elu CA enseignant-chercheur	Séverine NADAUD
Elu CA BIATSS	Cherifa TLEMSANI
Elu CA BIATSS	Catherine MORFIS
Elu CA usager	Maxime RODRIGUES
Elu CA usager	Sophie MARTINOLLE
<b>Représentant désigné par le Recteur de région académique</b>	
Nommé	Dalida JANKOWIAK-LATOURE
<b>Personnels de l'administration en charge de l'organisation des élections, désignés par le Président de l'Université</b>	
Nommé	Julia FAURY
Nommé	Frédérique LUNEAU

Lorsqu'ils sont connus, les délégués des listes de candidats participent au comité électoral consultatif.

## **Article 2 - Validité**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- de sa transmission à l'Autorité rectorale.

### Article 3 - Exécution

Le Directeur des Ressources Humaines de l'Université de Limoges est chargé de son exécution.

Fait à Limoges, le **26 JUL. 2024**

Madame le Président de l'Université,  
Isabelle KLOCK-FONTANILLE



